

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT ET
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 650)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Roumegas

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.